

**Mot du Délégué Général des Grands Travaux à
l'occasion de l'ouverture des offres sur la
réhabilitation des Centres de Formation du CFCO.
(mardi 16 septembre 2008)**

Monsieur le représentant du cabinet du Premier ministre ;

Messieurs les représentants des ministères techniques ;

Messieurs les représentants des entreprises
soumissionnaires ;

Mesdames et messieurs.

Les contraintes économiques liées aux différents programmes d'ajustement structurel ont conduit, depuis 1985, à la suspension des recrutements du personnel au Chemin de Fer Congo-Océan, avec pour corollaire le non renouvellement des effectifs dans les métiers ferroviaires stratégiques.

Cette situation s'est soldée par une érosion importante de la main d'œuvre qualifiée, affectant gravement la qualité du travail dans les secteurs d'activités essentiels.

Ainsi, les effectifs du CFCO sont passés de 4 mille 598 agents en 1985, à mille 620 agents au 31 décembre 2007. Alors que dans le cadre du processus de mise en concession de l'entreprise, l'effectif-cible a été fixé à mille 800 agents.

De plus, la moyenne d'âge, qui est aujourd'hui de 52 ans, traduit le vieillissement prononcé du personnel.

Cette chute des effectifs au bas du seuil indispensable compromet dangereusement le fonctionnement de l'entreprise.

A preuve, pour la maintenance actuelle de l'outil de production, le CFCO a recouru à 443 agents retraités, rappelés dans l'entreprise sur la base des contrats à durée déterminée.

Or, comme vous le savez, le gouvernement a mis en place depuis l'année dernière un programme d'urgence de réhabilitation et de rééquipement du CFCO qui requiert un personnel qualifié, compétent et dynamique. La mise en œuvre de ce programme exige, dans de très brefs délais, le recrutement et la formation des jeunes susceptibles d'être opérationnels au bout de six à vingt-quatre mois.

Pour ce faire, il est plus urgent que jamais de réhabiliter et équiper les différents centres de formation aux métiers de chemin de fer.

C'est tout le sens de l'appel d'offres lancé par la Délégation générale des grands travaux concernant la remise en état des installations de formation situées à Pointe-Noire.

Il s'agit des structures suivantes:

- Le centre de formation professionnelle matériel et traction ;
- L'École voies et bâtiments ;

- L'atelier et le laboratoire Télécommunications, Signalisation, Energie et Informatique ;
- L'Ecole Exploitation ;
- Le bâtiment de l'ancien dispensaire.

Ces travaux de réhabilitation seront suivis d'un programme d'acquisition des équipements et du matériel didactique.

Nous procédons ce jour à l'ouverture des offres, en présence des soumissionnaires, comme le recommande la réglementation. L'adjudicataire sera désigné après l'examen des dossiers par la commission d'évaluation qui sera mise en place à l'issue de la présente séance.

Tout en souhaitant bonne chance à tous, j'autorise à présent l'ouverture des plis.

Je vous remercie.